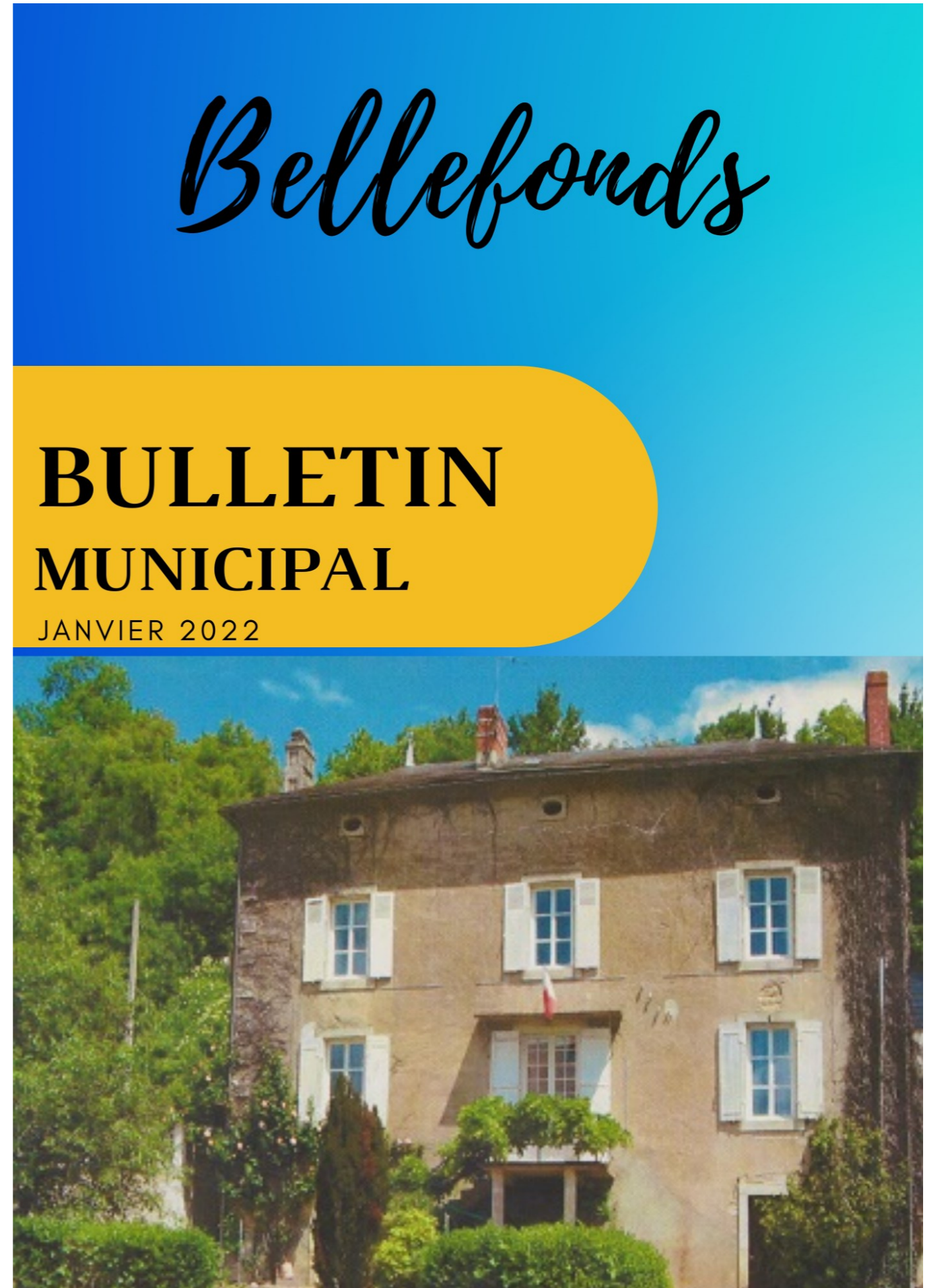


Commune de
BELLEFONDS



Bellefonds

**BULLETIN
MUNICIPAL**

JANVIER 2022



Sommaire

Édito du Maire
Investissements

Travaux 2021

Travaux 2022

Informations municipales

Personnels

Élections

Info diverses

Tarifs communaux

C.C.A.S.

Associations communales

Club des Aînés

Club de Gym

A.C.C.A.

Comité des Fêtes

2 CV du Poitou

Informations générales

C.A.G.C. Habitat

Histoire

Jeux

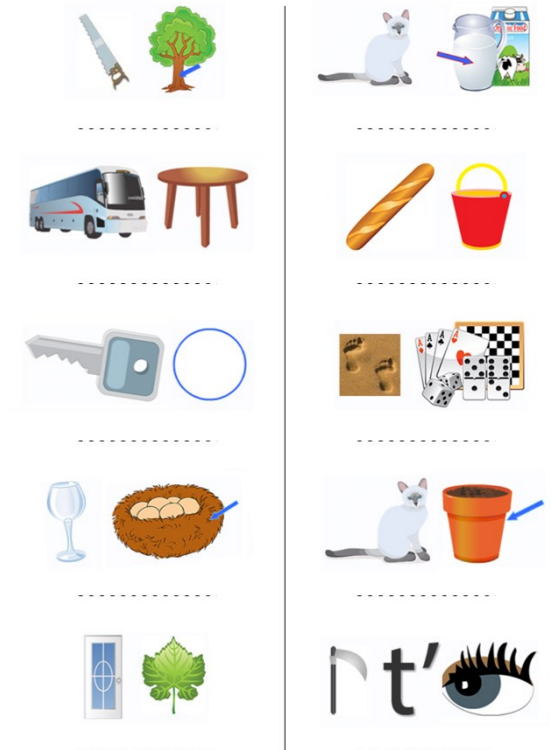
JEUX



Grille de sudoku 2

	9	6	1		8	5	4	
5		4		6	2	3	8	7
2	3		7	4		9		1
6	4	3		7	9	8	1	
	8		3		4	6	7	9
9		5	8	1		4	2	3
	2	9		8	1			6
8		7	5		3		9	4
4	5		6	9	7	2	3	

Rébus (1)



HISTOIRE

BELLEFONDS

LA VIE QUOTIDIENNE ENTRE LES DEUX GUERRES

Au recensement du 6 mars 1921, le village de Bellefonds comptait 203 habitants, et 71 ménages répartis dans 75 habitations.

A cette époque, la Commune débordait de vie, notamment grâce à plusieurs commerces.

On pouvait y trouver deux épiceries : l'une, dans le Bourg, faisait également fonction de café, et se chargeait d'organiser chaque mois de janvier la Fête de la Saint-Antoine, qui constituait depuis plusieurs siècles le principal événement festif de Bellefonds.

Saint-Antoine, dont on peut admirer la statue accompagnée d'un petit cochon dans l'église de Bellefonds, est le héros d'une légende locale : renonçant au vin de Saint Binifer, il aurait fait jaillir de l'eau sur le coteau !

Cette fête ancestrale a été relancée avec succès depuis quelques années.

Comme les chevaux étaient encore des auxiliaires indispensables aux déplacements et aux travaux agricoles, on trouvait deux maréchaux-ferrants, l'un à la Roserie et l'autre au Bourg.

Bien sûr, avec l'essor des supermarchés et de la mécanisation, ces métiers ont peu à peu disparu du village.

L'École Communale était alors fréquentée par une cinquantaine d'enfants, et leur institutrice faisait également office de secrétaire de Mairie ; celle-ci se situait sur l'actuel emplacement de la Salle des Fêtes, place de la Vergnaie.

On comptait au moins onze sources à Bellefonds, comme son nom le rappelle, au Bourg, à la Roche, à la Roserie, à la Maraîche entre autres, et quelques-unes d'entre elles donnaient une eau parfaitement potable : on les appelait « les sources à boire ».

Enfin, il existait au Vieux Bellefonds un four à fouaces qu'on allait vendre régulièrement sur les marchés jusqu'à la fin des années 20. C'était une sorte de pain sucré, à base de pâte à pain, de lait, de sucre, et du tour de main magique de Bellefonds !

(souvenirs recueillis auprès d'une habitante de la commune)

A suivre...

A noter :

- le volet *Préhistoire* sera développé sur le site Internet.

- prochainement, plus d'Histoire sur Bellefonds.fr

Et n'oubliez pas, si vous avez des souvenirs ou des anecdotes sympathiques sur le village, n'hésitez pas, nous sommes preneurs ! (Téléphone de la Mairie 05 49 85 23 22)

EDITO DU MAIRE

EDITO DU MAIRE

Nous commençons une nouvelle année toujours accompagné du virus « COVID 19 » qui depuis maintenant 2 ans se sera propagé avec des phases d'accélération, puis de relâchement et des montées en puissance tout en mutant plusieurs fois...

Ne perdons pas courage et surtout continuons de nous protéger par le port du masque et de respecter les autres par les gestes barrières.

Les vœux du Maire sont cette année encore annulés pour vous protéger et pour nous protéger.

Néanmoins, par cet encart dans notre bulletin municipal, je tiens à vous présenter à vous, vos familles, aux élus(es), aux agents municipaux, aux membres du C.C.A.S. et aux acteurs de nos associations mes meilleurs vœux pour 2022, surtout des vœux de bonne santé car comme on dit « quand la santé va, tout va », avec son lot de soucis quotidiens.

Malgré des événements dramatiques survenus dans notre commune en 2021 (une pensée va tout droit aux familles meurtries), il y a eu des jours fort heureusement plus doux dont vous trouverez les informations au fil des pages de ce bulletin municipal, qui vous le remarquerez à changer de look.

En l'occurrence, je remercie le travail du jeune stagiaire venu en mairie les trois premières semaines de janvier 2022.



Bonne lecture à tous.

Directeur de publication : HENEAU Bernard
Mise en page : COLLAS Béatrice
Photographe : REDON Annie
Imprimé par nos soins

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT 2021

* La 3ème tranche de réparation des routes communales qui était programmée en 2020 (retardée à cause de la COVID 19) a pu être réalisée.

Dépenses	Recettes
8 640 € TTC	Subvention département : 5 040 € FCTVA (récupérée en 2023) : 1 345,13 €
Coût réel pour la commune : 2 254,87 €	

* La prolongation des bordures route de la Roserie qui restait à effectuer (nous attendions que les travaux de construction de la maison de Monsieur CHOISY soient terminés) a été également réalisée. Ces travaux ont été réglés en 2020 avec le remplacement des bordures cassées de cette portion de route.

* Un jardin du Souvenir au cimetière a été créé par Jacky.
Coût 300 € (il y a déjà les cendres d'une personne (Monsieur VIOLLET) qui y sont dispersées)

* Projet « La Roserie »

Après deux années de dur labeur avec les banques d'une part, la réalisation des différents devis par les artisans et enfin le montage des dossiers concernant les demandes de subventions, les travaux d'assainissement, et les travaux de réhabilitation d'autre part ont été nécessaires pour finaliser l'achat des biens au 21 route de la Roserie (Monsieur TROLARD) et au 1 impasse de la Roserie (Madame TRANCHANT) l'un en septembre, l'autre en octobre de l'année passée.

⇒ Le bien situé au 21 route de la Roserie consiste en une parcelle de 800 m² comprenant une grange en bon état et une habitation où tout est à faire. Le prix d'achat était de 50 000 €

↳ La grange deviendra, après aménagement, l'atelier municipal.

↳ L'habitation, après réhabilitation, comprendra une cuisine, une salle à manger et un WC au rez de chaussée, et à l'étage, une salle de bain, une chambre. Une cave et une courette viendront compléter ce logement qui sera loué 320 € par mois.



⇒ Le bien situé au 1 impasse de la Roserie comprend une maison d'habitation avec courette et dépendances, un terrain arboré de 2 170 m² avec un garage et deux parcelles de bois situées sur la commune. Le prix d'achat était de 90 000 €

↳ La maison se compose au rez de chaussée d'une cuisine, un petit cellier, une salle à manger/salon, une véranda, une chambre, une salle de bain et WC; à l'étage, une salle de bain et une chambre. Ce logement sera loué 530 € par mois.

Travaux 2021 sur le projet « La Roserie »

• L'assainissement a été réalisé, l'un des biens n'avait aucun système d'assainissement et l'autre n'était pas au norme.

Cet assainissement dont l'étude a été faite par la société W.C.O. (Water Clean Online) et validée par Eaux de Vienne/Siveer, consiste au branchement de la grange (atelier municipal), des 2 habitations et de l'habitation de Madame REPPEL au 2 impasse de la Roserie. Madame REPPEL a pris en charge la partie concernant ses travaux et elle reversera à la commune une participation lors des entretiens périodiques (une mention spécifique sera indiquée dans ses actes).

INFORMATIONS GENERALES



LE SEUIL DU POITOU EN ROUTE VERS UN TERRITOIRE PLUS DURABLE !

Le territoire du Seuil du Poitou est doté d'un SCOT (Schéma de cohérence territoriale) depuis août 2020. En définissant des objectifs qui concernent tous les habitants et qui convergent principalement vers l'atténuation du changement climatique, cet outil adapté au territoire va également contribuer à le rendre plus durable.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN SUJET QUI NE LAISSE PLUS DE GLACE...

Parmi les sujets émergents de la dernière décennie, le changement climatique se place sur le podium. Les médias, les associations écologiques, le monde économique, les élus et les citoyens se sont emparés de ce sujet brûlant tant il est urgent d'agir en conséquence. Cette prise de conscience a décidé l'État à organiser une Convention citoyenne pour le climat impliquant directement et pour la première fois un panel de Français dans la préparation d'une loi pour atténuer et s'adapter au changement climatique. L'objectif est de définir des mesures permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale.

Vaste chantier car il s'agit de lutter sur tous les fronts en même temps et de façon transversale afin d'éviter qu'une mesure bénéfique pour la planète dans un domaine précis n'engendre des effets néfastes dans un autre domaine. Par exemple, l'usage intensif du numérique permet de limiter les déplacements, mais il est en particulier une source importante et croissante de consommation d'énergie et de matériaux high tech non encore recyclés.

LE SCOT, UN OUTIL AU SERVICE D'UN TERRITOIRE DURABLE

Cette nécessaire démarche de globalisation des enjeux se retrouve dans les SCOT (Schémas de cohérence territoriale). Le territoire du Seuil du Poitou, constitué de 130 communes réparties dans quatre intercommunalités (Grand Poitiers, Grand Châtelleraut, Haut-Poitou et Vallées du Clain), est doté d'un SCOT entré en vigueur le 14 août 2020. Il aura fallu un travail de longue haleine aux élus pour définir un projet de territoire qui intègre tous les objectifs d'un SCOT. La population a été associée à cette démarche, notamment à l'occasion de réunions publiques, qui se sont déroulées dans chacune des intercommunalités, et d'une enquête publique planifiée en septembre-octobre 2019.



52 OBJECTIFS QUI VOUS CONCERNENT

Que contient ce SCOT ? 52 objectifs permettant d'aménager le territoire de façon cohérente. Protection des espaces naturels et agricoles, habitat, transports et déplacements, commerce, économie, équipements et services, et bien entendu environnement, sont autant de domaines abordés dans le document, et qui peuvent vous concerner directement.

Quelques exemples. Plutôt que de construire systématiquement de nouvelles habitations en grignotant les espaces naturels ou agricoles, le SCOT demande de privilégier le renouvellement urbain.

Pour limiter l'usage de la voiture individuelle au bilan environnemental dommageable, le SCOT préconise non seulement de produire les logements à proximité des lignes de transports en commun, de valoriser le TER et de le compléter par un réseau de bus express, mais aussi de développer les aires de covoiturage et les cheminements doux sécurisés et permettant d'accéder facilement aux gares, aux arrêts de bus, aux équipements et aux services.

En matière d'alimentation, le SCOT encourage notamment l'agriculture périurbaine afin de restreindre l'empreinte carbone en déployant les circuits courts, un modèle d'achat de plus en plus plébiscité.

Nombre d'objectifs concourent à préserver l'environnement, parmi lesquels la

protection et la restauration des milieux naturels afin de lutter contre la perte de biodiversité, en grande partie responsable du réchauffement climatique.

Dernier exemple, le SCOT demande de développer les énergies renouvelables sous toutes ses formes (centrales solaires, photovoltaïques ou thermiques sur les toitures et éventuellement au sol, éolien, biomasse, méthanisation...), mais en tenant compte des spécificités territoriales.

Comment seront appliqués les objectifs du SCOT ? Principalement par le biais des plans locaux d'urbanisme qui devront être en accord avec eux.



INFORMATIONS GÉNÉRALES



Les services publics s'invitent à Dangé-Saint-Romain, Lençloître et Pleumartin !

« Proche de vous, proche de chez vous », telle est l'ambition souhaitée par l'État pour les Espaces France Services (EFS) dont le but est de faciliter la relation des usagers aux services publics.

Depuis octobre dernier, les communes de Dangé-Saint-Romain, Lençloître et Pleumartin bénéficient de ce service gratuit géré par la communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld.

Ouvert à tous, il permet d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux besoins de la vie quotidienne : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique...

Cette offre de services est complétée par des ordinateurs en libre accès et des partenariats locaux qui évolueront en fonction des besoins identifiés.

Une logique de proximité qui place les habitants de Grand Châtellerauld à moins de 30 minutes des services publics incontournables !

Plus d'informations : www.grand-chatellerauld.fr.

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

↳ À Dangé-Saint-Romain, 2 agents vous accueillent :

- Lundi, jeudi : 9h-12h15
- Mardi : 13h30-17h30
- Mercredi : 9h-12h15 et 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-12h15 et 13h30-16h30

Adresse : 2 place de la Promenade (1^{er} étage) Tél. : 05 49 23 70 86

E-mail : dange-saint-romain@france-services.gouv.fr.

↳ À Lençloître, 2 agents vous accueillent :

- Lundi : 9h-12h15 et 13h30-17h30
- Mardi : 13h30-17h30
- Mercredi, jeudi : 9h-12h15
- Vendredi : 9h-12h15 et 13h30-16h30

Adresse : 1 place du Général Pierre (1^{er} étage de la Mairie) Tél. : 05 49 23 70 87

E-mail : lenclotre@france-services.gouv.fr

↳ À Pleumartin, 3 agents vous accueillent :

- Lundi, mercredi : 9h-12h15
- Mardi : 13h30-17h30
- Jeudi : 9h-12h15 et 13h30-17h30
- Vendredi : 9h-12h15 et 13h30-16h30

Adresse : 32 rue des Acacias Tél. : 05 49 23 70 88

E-mail : pleumartin@france-services.gouv.fr

INVESTISSEMENT

Suite des travaux réalisés en 2021 sur le projet « La Roserie »

- L'enrochement et le remblai d'une partie du ravin situé au 21 route de la Roserie ont été réalisés gracieusement par l'entreprise MAINTROT
- Pose d'une alimentation électrique pour la grange par ENEDIS.
- Pose d'un compteur eau pour la grange par Eaux de Vienne/Siveer.
- Creusement d'un fossé sur la parcelle arboré qui à l'aide d'un avaloir récupère l'eau de la route de la Roserie (venant de la Thibauderie) et l'emmène dans grand fossé en bas de cette parcelle.

Dépenses réalisées en 2021

Achat des biens + frais notariés	152 700,00 €
Assainissement : étude et travaux	10 760,18 €
Pose de l'alimentation de la grange	1 302,48 €
Pose d'un compteur eau pour la grange	1 217,89 €
Creusement du fossé	4 074,00 €
TOTAL	170 054,55 €

Les dépenses 2021 ont été financées par un emprunt et par de l'autofinancement.

INVESTISSEMENT 2022

L'investissement 2022 sera consacré à :

- 1°/ la réhabilitation de l'habitation du 1 impasse de la Roserie pour une mise en location au 1er mars 2022,
- 2°/ la réhabilitation de l'habitation du 21 route de la Roserie pour une mise en location au 1er septembre 2022
- 3°/ l'aménagement de la grange
- 4°/ l'aménagement du parc arboré pour en faire un lieu de loisirs
- 5°/ l'aménagement du garage qui est sur le parc pour le louer

Au final, les dépenses engagées pour le projet « La Roserie » s'élèveront à 318 589,55 €.

Ce projet est subventionné financé à hauteur de 229 948,00 €, au titre du plan de relance, par :

- Le DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	83 189,00 €
- Le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	55 459,00 €
- ACTIV III (versé par le Département)	14 300,00 €
- ACTIV IV (versé par le Département)	24 739,00 €
- FCTVA (Fonds Compensation TVA)	52 261,00 €

Financé par



ELECTIONS

Cette année sont prévues deux élections : les Présidentielles les dimanche 10 et 24 avril et les Législatives les dimanche 12 et 19 juin.

A compter du 1er janvier 2022, **un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.**

Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

Ø Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Ø Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.

Ø Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

Ø L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).

Ø L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Ø Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.

Ø En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

Ce qui change pour les communes à compter du 1er janvier :

Ø L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus être nécessairement inscrits dans la même commune.


Ø **Toutes les procurations** (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) **sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU)** : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.

Ø Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.

Ø Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

Les élections se dérouleront dans la salle de conseil de la mairie dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires qui seront en vigueur à ce moment là.

Syndicat ENERGIES VIENNE Octobre 2021




CLÉ EN MAIN

Des actus et articles à disposition pour vos sites web et bulletins municipaux

Primes d'économies d'énergie : SORÉGIES vous accompagne dans vos travaux

Vous hésitez entre l'installation d'un poêle à bois, d'une pompe à chaleur, ou encore d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique ? Qu'importe, SORÉGIES vous accompagne.



FAITES DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
SORÉGIES VOUS REMBOURSE JUSQU'À 100%

Chaudière
Isolation
Fenêtres
Chauffage

SORÉGIES

Dans le cadre du dispositif national des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), SORÉGIES propose des aides financières à ses clients particuliers souhaitant réaliser des travaux qui vont contribuer à diminuer l'empreinte énergétique de leur logement. Ces primes s'adressent aussi bien aux clients locataires, que propriétaires, qu'il s'agisse de leur résidence principale ou secondaire. L'objectif est simple : accompagner le développement d'installations plus performantes en termes d'économies d'énergie. Et tout le monde y gagne !

En effet, au-delà de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, nos clients ayant bénéficié de ce programme ont pu réduire leurs factures d'énergie tout en valorisant leur logement avec des équipements plus récents, plus performants et surtout moins énergivores.

Bien sûr, il y a des conditions... Avant tout, les travaux doivent être réalisés par un artisan reconnu garant de l'environnement (RGE). Puis, selon le niveau des revenus du foyer les primes SORÉGIES et leurs montants diffèrent : une prime classique, une prime bonifiée ou une prime « Coup de pouce ».


Focus : les primes « Coup de pouce Chauffage » SORÉGIES


Le dispositif « Coup de pouce », mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, permet aux ménages en situation de précarité de bénéficier d'aides plus importantes pour leurs travaux énergétiques.

Dans cette démarche, SORÉGIES s'engage à accompagner financièrement les foyers éligibles dans **la rénovation de leur moyen de chauffage**. Les primes versées à ce titre sont également cumulables avec :

- L'offre « Habiter mieux agilité » de l'Anah ;
- La TVA à taux réduit ;
- Les aides locales pour le financement des travaux (région, département ...) ;
- Le chèque énergie ;
- Les prêts pour améliorer l'habitat.

Alors n'attendez plus ! La solution à vos problèmes de dépenses énergétiques se trouve sur www.soregies.fr. Informations, modalités, montant des primes et la marche à suivre vous seront clairement expliqués.

 téléchargez l'image



INFORMATIONS GENERALES

HABITAT

Des aides financières pour l'amélioration de l'habitat dégradé ou inadapté

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a décidé de mettre en place, dès avril 2022, et sur l'ensemble du territoire intercommunal, un Programme d'Intérêt Général (PIG), en partenariat avec le Conseil Départemental de la Vienne et l'État. Ce programme est orienté sur 2 thématiques : « Adaptation des logements à la perte d'autonomie » et « Lutte contre l'habitat indigne ».

Il s'adresse aux propriétaires de logements soucieux d'en améliorer la sécurité, le confort et la rentabilité grâce à l'octroi d'aides financières.

Il vise à favoriser la réhabilitation d'habitats dégradés (toiture en mauvais état, électricité dangereuse, humidité, escaliers instables...), et faciliter l'adaptation des logements au handicap et à la perte de mobilité (salle de bain, monte escaliers...).

Ce programme a aussi comme objectif transversal de lutter contre la vacance des logements et de favoriser le maintien et l'accueil de nouvelles populations.

Ce dispositif permet aux propriétaires de logements, bailleurs ou occupants, de bénéficier d'aides financières allant de 55 à 80 %* du montant des travaux, sous certaines conditions.**

L'équipe pluridisciplinaire de la Maison Intercommunale de l'Habitat de Grand Châtelleraut sera à votre écoute pour vous apporter gratuitement conseils et assistance dans le montage des dossiers de demandes de subventions et vous accompagner avant et pendant la durée des travaux.



**Maison Intercommunale de l'Habitat
square Gambetta 86100 Châtelleraut**

**Mail: renovonsvotrehabitat@grand-chatelleraut.fr Tel :
05.49.93.00.05**

* selon les projets, et sous réserve d'éligibilité

** dont les principales sont que les travaux doivent être menés par des professionnels et que le logement ait plus de 15 ans.

INFORMATIONS MUNICIPALES

SECRETARIAT DE MAIRIE Horaires d'ouverture de la mairie

JOURS	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	8H00 - 12H15	14H - 18H
MARDI	8H00 - 12H15	14H - 18H
JEUDI	8H00 - 12H15	14H - 18H
VENDREDI	8H00 - 12H15	14H - 18H
SAMEDI IMPAIR	8H - 12H	

COURSE CYCLISTE VIENNE CLASSIC ESPOIR

Le dimanche 6 mars 2021, entre 13 heures 30 et 14 heures 30 passera, sur la commune, la course cycliste « Vienne Classic », course comptant pour le championnat de France. Le circuit est identique aux années précédentes.

Il sera interdit aux riverains de l'itinéraire de stationner leur véhicule sur les accotements et trottoirs afin d'éviter tout incident.

Pendant le déroulement de la course, la circulation sera interdite dans le sens contraire de la course.

Environ 180 coureurs vont participer à cette épreuve encadrée par de nombreux véhicules.

Des signaleurs seront postés aux intersections pour veiller à la sécurité de tous.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

SACS JAUNES

La distribution des sacs jaunes de tri aura lieu à la mairie de Bellefonds :
le vendredi 18 février de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le samedi 19 février de 9h à 12 h.

LES ASSISTANTES MATERNELLES DE BELLEFONDS

✓ Anita MICHAUD
10 route d'Archigny

✓ Marie-Laure METAIS
34 route de la Roserie

INFORMATIONS MUNICIPALES

DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX

SALLE DES FETES

ETE	COMMUNE	HORS COMMUNE
FORFAIT WEEK-END	170 €	275 €
HIVER		
FORFAIT WEEK-END	220 €	315 €

Location percolateur (9 L) avec tasses : 15 €

Caution pour tout le monde : 600 €

Salle non restituée en état de propreté : 20 €/heure de nettoyage

Salle rendue avec dégâts matériels : facturation du matériel changé + 20 €/heure pour remise en état.

CIMETIERE

Concession perpétuelle	50 € le m ²
Concession 30 ans	20 € le m ²
Concession 50 ans	30 € le m ²
Concession perpétuelle columbarium	395 €
Concession 50 ans columbarium	316 €
Concession 30 ans columbarium	253 €
Concession 15 ans columbarium	203 €
Cavurne perpétuelle	150 €
Cavurne 50 ans	100 €
Cavurne 30 ans	75 €
Dispersion des cendres + plaque	80 €

ELAGAGE—BROYAGE

Prix de l'heure : 37 €

INFORMATIONS GENERALES

L'ÉTANG DE L'ÉCOTIÈRE À BELLEFONDS



UNE ANCIENNE CARRIÈRE ALLUVIONNAIRE TRANSFORMÉE EN ÉTANG

Cette ancienne sablière a été exploitée dans les années 60. Depuis 1970, elle est en eau et forme un étang de 5 ha qui s'avère particulièrement accueillant pour les oiseaux hivernants tels que des canards, grèbes, bécassines, aigrettes et hérons. C'est l'un des rares lieux de nidification de Hérons garde-bœufs dans la Vienne.

OBSERVER LES OISEAUX EN TOUTE DISCRÉTION

Les trois-quarts du site appartiennent au Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine. Une petite cabane d'observation, accessible aux piétons, facilite l'observation discrète des oiseaux.

Le site comporte un chemin de promenade et le CEN organise des animations nature en lien avec les autres associations de protection de la nature du département pour faire découvrir ce lieu.

Ce sera le cas le 2 février 2022 à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.

Afin de limiter les nuisances entraînées par les véhicules motorisés sur les chemins, le CEN a fait poser en 2020 des plots amovibles et une barrière en bois qui permettent uniquement l'accès aux piétons.

Cette année la pose de plusieurs panneaux de brande au niveau des points d'observation est prévue afin de favoriser au maximum la discrétion des promeneurs vis-à-vis des oiseaux.



Accès au site : À Bellefonds, au croisement entre la D749 et la D86 allant vers la Chapelle-Moulière, garez-vous sur le parking communal qui est aménagé par un chemin blanc face à la salle des fêtes.

À pied, vous pouvez sortir du parking par l'autre côté vers l'étang grâce à une ouverture piétonne dans la clôture. Prenez le chemin qui longe l'étang en direction de la Vienne puis tournez à gauche.

Un panneau vous indique les recommandations et quelques mètres plus loin sur la gauche, des plots en bois sont placés à l'entrée du site.

Recommandations : La pêche, la cueillette, la baignade et les feux de camp sont interdits sur le site.

Organisme référent : Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Antenne Vienne : 44 Boulevard Pont-Achard 86000 Poitiers - Tél : 05 49 50 42 59 - Email : poitiers@cen-na.org - Site internet : <https://cen-nouvelle-aquitaine.org/>



ASSOCIATIONS COMMUNALES

A.C.C.A. de BELLEFONDS

Tout d'abord, l'association communale de chasse agréée de Bellefonds vous souhaite une bonne santé et une bonne année 2022.

Notre saison cynégétique continue dans la sérénité, la bonne humeur et la sécurité. Elle va se poursuivre au printemps pour la régulation des corvidés sur les semis de maïs et autres cultures. Elle risque de continuer cette été si nous avons des dégâts de sangliers sur les cultures.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organisons notre banquet le dimanche 6 mars à la salle des fêtes de Bellefonds, pour un moment de partage et de convivialité.

Je voudrai également rendre hommage à notre trésorier qui nous a quitté beaucoup trop tôt, emporté par la maladie et au nom de l'ACCA, je présente à toute sa famille nos sincères condoléances.

Le président, Didier COUSIN

2 CV DU POITOU



Rencontre annuelle départementale de 2CV, ici, à Bellefonds !!!:

Le club des 2CV du Poitou renouvelle sa rencontre avec les vieilles 2CV et leurs 'cousines' le premier week-end de Juillet 2022.

La concentration de 2CV est toujours ouverte aux équipages de la région!...qui veulent vivre 2CV, se promener 2CV, parler 2CV : carbu, gicleurs encrassés, reniflard, embrayage, bobine, bougies, restauration délicate, 2CV Charleston, AZAM, camionnette, avec des connaisseurs passionnés de Citroën.

L'année 2021 a vu 50 équipages sur les deux parcours proposés, celui sur les petites routes pour les propriétaires soucieux de ne pas rayer la dernière peinture et le parcours chemins (toujours un vif succès) pour celles et ceux qui adorent découvrir des paysages à couper le souffle loin du bitume quotidien. Cinq heures de balades sur une cinquantaine de kilomètres avec des étapes jeux et toujours des questions sur de beaux patrimoines.



Les ponts insolites du Véloraïl, des vues imprenables sur les châteaux du vieux Chauvigny, un joli chemin derrière Touffou, un autre au dessus de la Vienne 'aux Roches David'... bref pas besoin d'aller loin en 2CV pour passer un après-midi inoubliable.

Vous voulez participer avec votre véhicule, c'est possible, vous voulez assister au départ le samedi, pas de problème, vous souhaitez des conseils pour remonter une 'Deux Pattes' qui attend dans un garage, c'est envisageable. La concentration de deuchistes attirent des experts et des novices en mécanique.

Nos adhérents roulant en deudeuches viennent du département et le temps du WE, ils accueillent des clubs voisins et bien sûr des particuliers, de Chatelleraut, Poitiers, La Rochelle, Tours, Blaye et même de plus loin encore.

C'est pourquoi fleurissent des caravanes vintage et Type H aménagés sur le champ de la salle des fêtes, dans une ambiance bien conviviale.

Un renseignement : bureau@2cvdupoitou.org ou 05 49 02 82 59 Karine Petit, Présidente du club

COMITÉ DES FÊTES

Si les conditions sanitaires le permettent, le planning des manifestations 2022 pour le 1er semestre, est établi comme suit :

- 26 mars : Banquet des Laboureurs,
- 18 juin : moules-frites,
- 9 juillet : feu d'artifice (sous toute réserve)

En espérant vous revoir nombreux dans la joie et la bonne humeur.

Pour tous renseignements : 06 24 34 66 64

INFORMATIONS MUNICIPALES

Fermeture de la trésorerie de Chauvigny

A compter du 1^{er} janvier 2022, la commune de Bellefonds est rattachée au Centre des Finances de Châtelleraut. La trésorerie de Chauvigny est désormais fermée.

Il vous est néanmoins toujours possible d'effectuer des paiements inférieurs à 300 € dans des points d'accueil de proximité. Le Tabac Presse du Marché et le « Jet d'eau » (quai du Maquis) à Chauvigny sont prêts à vous accueillir.

De plus, une permanence des Finances Publiques est mise en place à Chauvigny :
- à l'Espace France Service, 7 rue des Entrepreneurs, zone du Peuron (Maison Départementale des Solidarités) chaque mercredi de 14h à 17h ;
- à la mairie, le vendredi matin de 9h à 12h.

Les usagers pourront obtenir tous les renseignements souhaités (assiette et recouvrement de l'impôts, y compris pour la taxe foncière, questions relatives aux amendes, aux produits locaux) mais également s'acquitter de dettes envers les impôts par carte bancaire.

Vie économique et Locale

DUVAULT Mickaël Entrepreneur Travaux Forestiers Elagage - Bois de chauffage à façon 06 12 03 25 66	Diagnostic Habitation Pascal BARRAUD du CHERON Diagnostic certifié par le CATED 06 59 22 38 79
RANGIER Jean-Claude Peinture - Décoration 06 21 08 94 31	Ets PEROU Matériel agricole et TP 05 49 85 22 61
SARL Electricité Chauffage Ventilation HERAULT Anthony 06 61 95 11 05	Produits de la Ferme du Vieux Bellefonds 05 49 85 23 13
APRF Peinture / intérieurs / Ravalement Entreprise RGE 05 49 86 12 06 / 06 08 62 25 28	La femme à barbe Coiffeur Mixte Visagiste Barbier Itinérant 86 06 50 58 72 13
FIEVET Xavier Boulanger Distributeur de pain Place de la mairie	Food Truck « Les Voisines » Pizzas, Burgers Parking de la salle des Fêtes Mardi soir à partir de 18 heures

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nous avons pu faire le repas des Aînés à la date prévue, le 25 septembre 2021. Ouf ! Ce repas, offert par le CCAS aux habitants de notre commune âgés de plus de 65 ans, a réservé quelques surprises à certaines personnes.

En effet, nous voulions, suite aux Elections Municipales de 2020, honorer deux Elus du mandat précédent mais avec ce « fichu » virus, nous avons été contraint de reporter plusieurs fois la date promise à cet événement.

Le jour J venu où Monsieur Yves BOULOUX, sénateur de la Vienne et Madame Isabelle BARREAU, conseillère départementale étaient invités à remettre une médaille et un diplôme à nos deux élus.

La surprise leur fut immense.



Monsieur le Sénateur a remis la médaille « OR » Régionale, Départementale et Communale et le diplôme correspondant à Luc GIRARDEAU pour ses 37 années de mandat communal (1er mandat : conseiller, les 4 suivants en qualité de 1er adjoint, et le dernier comme conseiller)



Madame la conseillère Départementale a remis la médaille « ARGENT » Régionale, Départementale et Communale et le diplôme correspondant à Patrice HARTE pour ses 25 années de mandat communal (les 3 premiers mandats : conseiller et le dernier en qualité d'adjoint)



Tous les deux se sont vu offrir par la commune le livret « Les Conseillers Municipaux de Bellefonds depuis 1789 »

Nous avons tenu à remercier également leurs épouses respectives par une plante pour tout d'abord les remercier de leur discrétion lors du montage des dossiers pour l'obtention des médailles et pour leur attentes, souvent longues, suite à certaines réunions.

L'apéritif qui suivait a permis de se remettre des émotions. Monsieur BOULOUX ainsi que Madame BARREAU bien qu'invités au repas, n'ont pu rester, retenu par d'autres obligations. Ils ont été chaleureusement remerciés pour leur présence.

Le repas était préparé par la boucherie/charcuterie GUILLARD est servi par les membres du CCAS.

Nous remercions également Francis BLANCHARD pour l'animation de cette journée.

Enfin, cette journée s'est terminée par des jeux de cartes.



CLUB DES AINES



Le Club des Aînés a connu au cours du 4ème trimestre 2021 des évolutions inespérées et plutôt bienveillantes.

Suite à une mésentente ou à des incompréhensions, à la Chapelle Moulière, entre la municipalité et l'association « Solidarité et Amitiés », les représentants de cette association sont venus me rencontrer en mairie.

Ils voulaient avoir des renseignements au sujet de la location de notre salle des fêtes pour y pratiquer leurs activités hebdomadaires ; en l'occurrence les mercredis après-midi.

J'ai appliqué les mêmes tarifs que pour nos associations mais en contre partie nos Aînés pourraient se joindre à cette association pour y pratiquer les mêmes activités.

Tous y ont trouvés leur compte.

Cette nouvelle association ainsi composée vous propose, pour une cotisation annuelle, de 12 € :

- des distractions (divers jeux...) tous les mercredis après-midi (sauf en juillet et août) de 14 h 00 à 18 h 00 avec une participation de 1 €.
- un mercredi par mois, un repas copieux pour 12 €.
- un repas de Noël pour 15 €.
- quelques sorties avec repas à prix très avantageux.

Mme BOUTET : 05 49 56 96 14 / 07 57 10 24 62

Mme DEMAILLY : 09 80 91 42 54 / 06 50 78 42 66



CLUB DE GYM



Pour des raisons sanitaires, le Club de Gym n'a toujours pas repris son activité.

Une réflexion est menée sur les possibilités de développement du club.

Des informations complémentaires vous seront données en cours d'année pour une reprise, nous l'espérons, en septembre prochain.

En attendant, une après-midi Oika-Oika (présentation de jeux de société) est prévue, à la salle des fêtes, le samedi 19 mars à partir de 14 heures.

Néanmoins, dès que les jours rallongeront, c'est-à-dire en mars ou avril, seront organisées des randonnées, tous les jeudi soir à partir de 19 heures. Le départ se fera parking de La Vergnaie.

Pour de plus amples renseignements, contactez Marie-Jo RANGIER au 06.63.19.04.12